

N°	3	4	8
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

REÇU LE

- 8 AVR. 2013

SUBPREFECTURE  
DE BRESLE

<p>OBJET :</p> <p>- Rectificatifs d'écritures depuis la création de l'Institution de la Bresle - modification de la durée des amortissements des frais d'études</p>	<p>L'an deux mil treize</p> <p>Le vendredi 29 mars 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 22 mars 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Étaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. MAQUET, M. SENEAL.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. PATIN.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>7 mars 2013</p> <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 3</p> <p>Votants 3</p>	<p><b><u>- Rectificatifs d'écritures depuis la création de l'Institution de la Bresle - modification de la durée des amortissements des frais d'études</u></b></p> <p>Il est rappelé que suite à une demande de Mme le Payeur Départemental, certaines écritures comptables, passées depuis la création de l'établissement, ont été reprises, afin notamment de les faire disparaître du bilan. Ces rectificatifs d'écritures ont été entamés en 2012.</p> <p>En effet, ces anomalies provenaient d'inscriptions comptables incorrectes. Pour les rectificatifs d'écritures consistant à faire disparaître du bilan les frais d'études inscrits en investissement et non suivis de réalisation, il a été acté, par le Conseil d'administration, réuni en séance du 20 septembre 2012, de les étaler sur 5 ans, conformément à l'instruction budgétaire M52.</p> <p>L'amortissement de ces frais d'études représente au global, pour les années 2013 à 2016, 63 787,31 € de virements annuels de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.</p> <p>Ces écritures bouleversant, de manière non négligeable, l'équilibre des sections du budget de l'Institution et afin d'alléger cette charge annuelle de fonctionnement, il est proposé d'amortir ces frais d'études sur 11 ans à compter de 2012. Mme le Payeur a donné son accord de principe sur ce point.</p> <p><i>A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration autorise Mme la Présidente à amortir, sur 11 ans, les études précitées, conformément au document annexé.</i></p>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : 05/04/2013

Acte exécutoire le : 05/04/2013  
la Présidente de l'Institution Marie-Françoise GAOUYER

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
1 P18 Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.cptb-bresle.com

Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,  
Marie-Françoise GAOUYER

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
1 P18 Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.cptb-bresle.com

